

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 23 Mar 2011
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4753

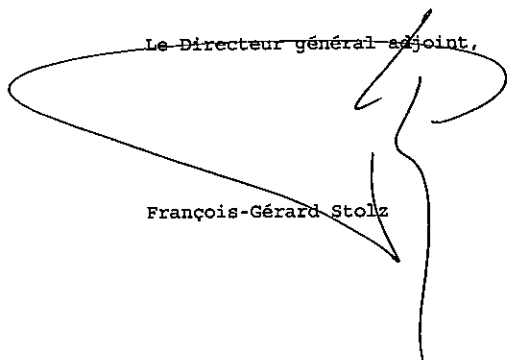
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : TECHNIQUES DE TAILLE ET D'ELAGAGE DES ARBRES D'ORNEMENT
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 126009U11C1
Domaine : 101 Agronomie,ressources sol et eaux,monde animal

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

~~Le Directeur général adjoint,~~



François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

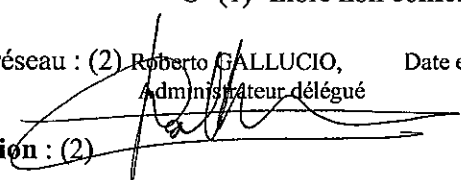
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté-française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre-confessionnel
- (1) Libre non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Roberto GALLUCIO, Administrateur délégué Date et signature (2) : 13/1/2011



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Techniques de taille et d'élagage des arbres d'ornement

CODE DE L'UF (3) : <i>A2 60 09 U M C 1</i>	DOMAINE DE FORMATION(4) : <i>101</i>
--	--------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de1.. page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de .. 1.. page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ... 1.. page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de1.. page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE l'UF : (3) 12 60 09 UM C1	DOMAINE DE FORMATION(4) : 101
-----------------------------------	-------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Techniques de taille et d'élagage	CT	S	12
Pratique de taille et d'élagage	PP	S	28
Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			48

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

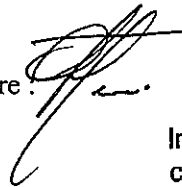
b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 22.03.11

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de
coordination du service
d'inspection

(1) biffer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

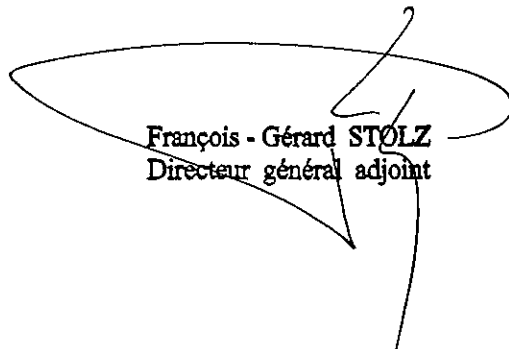
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG,CS,CT,CTPP,PP ou CPPM

(6) Soit A,B,C,D,E,F,G,H,J,K,L,Q,R,S,T (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint



Techniques de taille et d'élagage des arbres d'ornement

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre aux agents des services publics:

- d'apprécier l'état d'un arbre d'ornement et d'en déduire les interventions à réaliser;
- de participer à la préparation d'un chantier de soins et de taille aux arbres d'ornement;
- d'acquérir les connaissances, les habiletés et les aptitudes nécessaires à taille et à l'élagage d'arbres d'ornement ;
- d'améliorer leurs compétences relatives à l'exercice de leur fonction d'ouvrier.

Techniques de taille et d'élagage des arbres d'ornement

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

En français et en mathématiques,

- de trouver une information par consultation d'ouvrages de référence ;
- d'analyser et de comprendre un message :
 - d'en dégager les informations (distinguer les éléments essentiels des éléments accessoires) ;
 - de dégager les liens entre les informations pour mettre en évidence la cohérence du message ;
- de reformuler le contenu d'un message tout en en préservant le sens ;
- d'utiliser directement et dans un même contexte une règle apprise, une méthode, un énoncé ;
- de reconnaître des situations comme semblables ou dissemblables.

En horticulture,

- de citer :
 - les facteurs de croissance d'une plante,
 - les traitements classiques de lutte contre les ennemis d'une plante,
 - les principaux risques encourus (physiologiques ou parasitaires) ,
 - les précautions à prendre lors de ces risques et de cette lutte.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- Certificat d'Etudes de Base (CEB) et le Certificat de réussite de l'unité de formation: « Horticulture générale ».

Techniques de taille et d'élagage des arbres d'ornement

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

NEANT

Techniques de taille et d'élagage des arbres d'ornement

4. PROGRAMME

En tenant compte des règles de santé et de sécurité exigées pour les travaux à effectuer, l'étudiant(e) sera capable :

Pour Les techniques de taille et d'élagage

- savoir différencier et reconnaître les différentes composantes de l'arbuste ou de l'arbre (branche charpentière, production florale, rameau, brindille, œil, bouton, bourgeon) ;
- savoir déterminer les époques de tailles et les techniques appropriées en fonction des époques et modes de floraison des arbustes ;
- d'apprécier l'état d'un arbre ;
- de protéger un chantier par une signalisation adéquate ;
- savoir expliquer les différents modes de taille à appliquer, émondage, élagage, taille de floraison, taille de rajeunissement, ... ;
- de justifier les interventions à réaliser ;
- de choisir les outils et les équipements adaptés aux contraintes du chantier ;
- d'organiser le chantier : matériel ; équipements adaptés à l'intervention ;
- de rendre compte de ses travaux ;
- de citer les principaux moyens de prévention et de sécurité utilisés sur les chantiers.

Pour la pratique de taille et d'élagage

- de s'équiper pour assurer sa sécurité, celle des autres et du chantier ;
- de placer une signalisation adéquate pour protéger le chantier et l'environnement ;
- d'effectuer les travaux de prévention des risques, de protection des arbres et d'amélioration du milieu ;
- d'accéder au houppier en utilisant la technique adaptée à l'arbre et aux travaux à réaliser ;
- d'exécuter dans les règles de l'art les opérations de taille et d'élagage ;
- d'éliminer les rémanents ;
- d'adapter son type de taille à l'arbre à l'environnement, aux prescriptions, au mode de conduite ;
- d'effectuer différents types de taille pour les principaux types d'arbres d'ornement en respectant les angles de coupe et le végétal : taille de formation, d'entretien, de restructuration, de reconversion ;
- de mettre en œuvre les techniques de taille raisonnée et d'entretien des principaux arbres d'ornement en tenant compte de l'arbre, des objectifs prédéfinis, des contraintes du chantier et de l'esthétique générale ;
- d'entretenir le matériel en particulier la tronçonneuse ;
- de gérer les produits d'élagage : branches, bois d'œuvre ou de chauffage, broyat ;
- d'abattre les arbres dangereux en toute situation.

Techniques de taille et d'élagage des arbres d'ornement

5. CAPACITES TERMINALES

En tenant compte des règles de santé et de sécurité exigées pour les travaux à effectuer, pour un ou plusieurs arbres d'ornement proposés, l'étudiant(e) sera capable:

- d'apprécier l'état de l' (des) arbre(s) ;
- de justifier les interventions à réaliser ;
- de protéger le chantier par la signalisation adéquate;
- de choisir les outils et les équipements adaptés;
- d'exécuter dans les règles de l'art les opérations de taille et d'élagage;
- de gérer les produits d'élagage : branches, bois d'œuvre ou de chauffage, broyat;
- d'entretenir et ranger le matériel utilisé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- du temps pris pour réaliser la tâche,
- du soin et de la méticulosité,
- du choix des matériaux, produits et outils,
- du respect des consignes.

Techniques de taille et d'élagage des arbres d'ornement

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.